



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 11.12.2020 (F) Version 5.2
Gunex Spray

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Gunex Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

! Remarque

UFI: T8SR-9E4M-200F-UUA8

Conditions d'utilisation recommandées

Protection contre la rouille

Lubrificateur

De soins d'armes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

F.W.Klever
Hauptstraße 20, D-84168 Aham
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 10, Fax + 49 (0) 8744 96 99 96
E-Mail info@ballistol.de
Internet www.ballistol.de

Service des renseignements

Qualitätssicherung
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 30
E-mail (personne compétente):
info@ballistol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Dr.Zettler (Werktags von 8.00 Uhr bis 16.00 Uhr) oder
Giftnotrufzentrale 022819240
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 30

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aerosol 1	H222, H229	
Aquatic Chronic 3	H412	

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 11.12.2020 (F) Version 5.2
Gunex Spray

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02

Mot signal
Danger

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'allumage
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F.

Evacuation

P501 Éliminer le contenu / récipient dans recyclage

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
74-98-6	200-827-9		ca. 5	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
106-97-8	203-448-7	butane	ca. 15	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
64742-81-0	265-184-9	Kerosin (Erdöl), hydrodesulfuriertes ; Kerosin - nicht spezifiziert (Kopie)	ca. 25	Asp. Tox. 1, H304, H412



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 11.12.2020 (F) Version 5.2
Gunex Spray

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse
poudre ABC
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Vapeurs nitreuses (NOx)
Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 11.12.2020 (F) Version 5.2
Gunex Spray

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sciure).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Protéger de la radiation solaire et de températures à 50°C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans.

Classe de 2B
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 11.12.2020 (F) Version 5.2
Gunex Spray

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire
Concerne les propane en général: en cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant
Utiliser un filtre de type AX. Colour d'identification marron conforme EN 371

Protection des mains

gants (résistants aux huiles)
Recommandation: gant de protection conformément EN374.

Protection des yeux

Si besoin: lunettes de protection

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
Aérosol	dunkelbraun, klar	odeur d'huile minérale

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	-48 °C				(Propan)
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	ca. -104 °C				(Propan)
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	ca. 1,5 Vol-%				(Propan)



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 11.12.2020 (F) Version 5.2
Gunex Spray

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Limite supérieure d'explosibilité	ca. 10,9 Vol-%				(Propan)
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	ca. 0,874 g/ml	20 °C	1013 mbar		données se rapportant à la phase liquide
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau		20 °C	1013 hPa		non miscible
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	ca. 28				Données concernant la phase liquide

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Le récipient est sous pression. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50°C.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 11.12.2020 (F) Version 5.2
Gunex Spray

10.6. Produits de décomposition dangereux
oxyde et dioxyde de carbone

Informations diverses

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 3000 mg/kg	lapin		
Irritation des yeux	Légèrement irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité				Moyennement/partiellement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 11.12.2020 (F) Version 5.2
Gunex Spray

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Botte: retour par le DSD (Dual System Allemagne).

! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Druckgaspackung	Aerosols	Aerosols, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2	2	2.1
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 Auto-classification (RFA)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.



ES WIRKT.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
modifié 11.12.2020 (F) Version 5.2
Gunex Spray

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 5.1

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H304, -?-
H412